

RUE DE L'AVENIR

Assemblée générale ordinaire 2025

Assemblée générale extraordinaire 2025

et Conseil d'Administration

Compte-rendu du 21 juin 2025

05/07/2025



21 juin 2025

Participant-e-s :

Aïcha Ait Mhand, Michel Anceau (ADAV), Philippe Arnould (CD93), Yvon Bellec, Raphaëlle Bergerot, Frédérique Bienvenue (FUB), Véronique Caignon (Pau à vélo), Vincent Chas, Anne De Beaumont (PAP-LS), Maryvonne Dejeammes (RdA-GO), Isabelle Dunod (Ville de Chambéry), Abel Guggenheim, Frédéric Héran, Jean-François Hogu, Bernard Laizé (MDB), Stéphanie Le Dantec (RdA-GO), Claude Lievens (ARC), Denis Moreau, Michelle-Angélique Nicol (Paris), Yannick Paillard (ADAV), Frédérique Prédali, Marie Prémartin, Daniel Ramey (FFRP), Pascal Riffonneau, Pierre Toulouse, René Vernay (Droits du Piéton 33), Philippe Zanolla (ADTC).

27 adhérents présents

Procurations :

Mathieu Augé (FUB), Grégory Bartholomeus (CU Dunkerque), Antoine Bennahmias, Xavier Brisbois, Daniel Carde (Aix-les-Bains), Alexis Chareyron (Roue-Libre), Bertrand Christian, Emmanuel Colin de Verdière (adh indiv + ADTC), Bruno Cordier, Corinne Clélérot-Jouanique (FNE), Clémentine Delval (Récréations urbaines), Brigitte Drillet-Gentric, Pierre Duret (St-Julien-en-Genevois), Thierry Eveno (Saint-Avé), Serge Fabbro (adh indiv + Vélo-Cité 63), Gabin Favre (Véli-Vélo Limoges), Jean-Pierre Fèvre, Sylvie Flèche, Maurice Francesci (TVD Toulon), Fernanda Franco (Nice à vélo), Armelle Gallot-Lavallée (Tours), Alexandre Garçin (Roubaix), Bruno Gazeau (FNAUT), Christian Germain (EVAD), Bertrand Gervais (Someware), Gilles Huguet (Piétons 67), Lucie Huguet (Cenao), Didier Jeanjean (Bordeaux), Boris Koslow (2P2R), Jean Labbé (2P2R), Marie Landart, Jean-François Lataste, Ériq Lepeinteur (Rayons d'action), Dominique Levesque (Véloxigène 80), Michel Lhoutellier (RdA-GO), Christian Machu (60MP), Maryvonne Mateu (FCDE 91), Louis Murard, Gilles Namur (Grenoble), Claire Papy, Thierry Paquot, Patrice Patté (Sceaux), Irène Perrin, Jérôme Petit (Roue-Libre), Michel Petit (EVAD), François Prochasson (RdA-GO), Jean-Baptiste Rieunier, Thierry Roch (VéloOise), Benoit Romeyer, Fanch Ruellan, David Sellin (CC37).

53 procurations (adhérents individuels + structures)

Total des personnes présentes + procurations = 80

Le quorum statutaire pour une AG extraordinaire est de 1/3 des adhérents (soit 57 votants) et est donc atteint.

Les 53 procurations ont été remises :

- Aux personnes indiquées nominativement sur la procuration lorsque c'était le cas, dans la limite de deux procurations par personne.
- Aux personnes présentes (lorsque aucun mandant n'était désigné), dans la limite de deux procurations par personne.

Bienvenue à toutes et à tous, merci pour votre mobilisation pour ces AG et votre participation aux actions et projets associatifs de Rue de l'Avenir !

Introduction

L'Assemblée générale est introduite par Marie Prémartin, vice-présidente de Rue de l'Avenir. Elle propose d'ouvrir l'Assemblée générale par un hommage et une minute de silence dédiés à Anne Faure présidente de l'association de 2013 à 2025. Anne Faure a beaucoup œuvré pour Rue de l'Avenir, avec force de conviction, compétences et aussi une qualité du dialogue et d'écoute qui ont permis de faire avancer les idées et les thèmes travaillés par l'association.

Cette journée est organisée en plusieurs séquences : En matinée, une Assemblée générale ordinaire pour approuver les différents rapports en lien avec les activités de 2024 et les perspectives 2025 et 2026, avec des temps d'échanges.

Les membres du CA seront ensuite renouvelés : il y a quelques sorties et des entrées.

Elle sera suivie l'après-midi d'une Assemblée générale extraordinaire pour approuver les nouveaux statuts de l'association qui ont été retravaillés ces derniers mois par le bureau et le Conseil d'administration.

En fin de journée, se tiendra un Conseil d'administration pour désigner les membres du nouveau bureau de l'association.

Cet ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1) Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2025, de 10h00 à 12h15

L'ensemble des documents présentant l'activité de l'Association, ses bilans et perspectives, ont été mis à disposition préalablement à l'AG, par téléchargement sur le site de Rue de l'Avenir.

L'Assemblée générale ordinaire démarre par l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale de 2024.

=> Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2024 de Rue de l'Avenir

Oui : unanimité

Non : 0

Abstention : 0

Approuvé.

a) Introduction sur les adhérents 2024

Denis Moreau établit un état des lieux sur les adhésions de l'association, qui a la particularité de compter différents types d'adhérents (170 au total) :

- **71 adhérents individuels** passionnés par les domaines d'usages, de gestion et d'aménagement urbain,
- **50 associations nationales (6) ou locales,**
- **49 collectivités territoriales.**

L'association comprend un réseau de **39 correspondants locaux dans toute la France.**

Ces personnes morales et physiques sont fidèles à l'association, avec naturellement des départs et des entrées. Néanmoins, il est constaté qu'il y a des marges de manœuvre pour augmenter le nombre des adhésions par un travail plus soutenu sur les prises de contacts et les mises en relations. Ces derniers mois, il n'a pas été possible de s'y atteler, mais la réserve est bien existante.

Il est donc souhaité que cela devienne une réflexe « militant » pour tout un chacun de s'impliquer dans l'élargissement du nombre des adhésions à Rue de l'Avenir à l'occasion d'événements locaux (forum des associations, réunions, etc.).

Le réseau des correspondants locaux est un appui fidèle. Il y en a 39 en 2025, avec l'arrivée de quelques entités : VéliVélo de Limoges, des personnes physiques à Amiens.

b) Présentation du bilan d'activité 2024 et des perspectives des campagnes et actions en cours

Le bilan d'activité, qui présente la synthèse du rapport moral et du rapport d'activité, est projeté et commenté en séance.

En introduction, les activités de Rue de l'Avenir sont rappelées par Denis Moreau. En synthèse, elles s'organisent autour de 3 thématiques : les modes actifs - marche et vélo, la place de l'enfant dans la ville et l'apaisement de la ville.

- Les modes actifs - marche et vélo



Un groupe de travail inter-associatif « Cohabitation piétons / cyclistes : prévenir les conflits d'usage » a été créé. 6 réunions ont eu lieu en 2024 et le groupe a produit plusieurs synthèses provisoires, amendées en juillet et septembre 2024 par Anne Faure.

Vincent Chas précise les activités en cours autour de cette thématique :

- La publication d'un livre blanc en septembre / octobre 2025 pour préparer et inspirer les élus en place ou les futurs candidats aux élections municipales 2026. Des pistes de travail sont aussi identifiées : la concertation, l'aménagement, les comportements, la réglementation, etc.
- Cette thématique a aussi donné lieu à la publication, en coopération avec UFC Que choisir et d'autres associations, du guide « Marche et vélo : des solutions pour le pouvoir d'achat, la santé et l'environnement ». Son objectif était d'évaluer les économies que les usagers peuvent réaliser en choisissant la marche et le vélo pour leurs déplacements quotidiens.
- La préparation des 3èmes Rencontres nationales de la marche en ville qui se tiendront à Rennes les 25 et 26 septembre 2025 (après Reims et Marseille).
- L'animation des collectifs locaux Places aux piétons, avec un travail de recensement réalisé par Anne de Beaumont au niveau national et qui se traduit par la publication en 2025 du « Petit guide pratique des piétons engagés ».
- Une étude sur les retombées économiques de la marche (qui a mobilisé Anne Faure et Frédéric Héran), initiée en 2023 et étayée en 2024. En 2025, elle est reprise par un Bureau d'études mandaté par l'Ademe pour produire un rapport pour aboutir à une monétarisation des retombées économiques de la marche.

En termes de perspectives 2025-2026, Rue de l'Avenir se mobilisera pour poursuivre les actions citées ci-dessus.

Une brochure « À pied, à vélo, mieux se comprendre » a également été éditée en 2024 par Rue de l'Avenir avec l'ADAV.

Échanges avec la salle

Anne de Beaumont estime que l'association doit être vigilante. Certes, des documents et des supports sont produits, des rencontres sont organisées, mais il est nécessaire de passer à l'action. La mission, qui lui a été confiée et financée par la DGITM, a permis d'identifier une quinzaine de groupes locaux. Néanmoins, le financement n'est pas maintenu en 2025. Il faut donc une vigilance pour maintenir cette dynamique naissante, peut-être avec l'appui des correspondants locaux.

Si on veut avoir un réseau piéton aussi puissant que la FUB, il faut se mobiliser davantage.

Claude Lievens apporte une note d'optimisme. Il a participé à une rencontre des réseaux cyclistes d'Ile de France dédiée à la préparation des élections municipales. Il a constaté que les représentants ne sont pas que cyclistes et sont jeunes.

La thématique qui émerge dans les réflexions est l'espace public. Il faut s'appuyer sur le travail réalisé pour alimenter ces collectifs locaux plus jeunes et multithématiques sur les possibilités d'actions.

Philippe Zanolla indique qu'un collectif a été créé à Grenoble, le CREP « Collectif pour réenchanter l'espace public », réunissant les associations vélo, piétons et personnes handicapées. Il mène des actions dans l'espace public.

René Vernay explique qu'il est réservé, car il entend de nombreux témoignages de personnes handicapées ou âgées qui rencontrent des difficultés dans leur cheminement piéton avec des vélos ou des trottinettes sur le trottoir. L'espace public doit être partagé et être un espace de courtoisie. Ce terme est un peu vieillot, mais mérite de l'attention.

Maryvonne Dejeammes estime que le lien piétons / transports en commun est un axe de réflexion intéressant.

Abel Guggenheim indique que les situations sont très disparates selon les lieux et contextes. Il constate néanmoins un phénomène de cyclophobie, avec des attaques virulentes. Ce climat est relayé par la presse (presse écrite, radio). Les cyclistes ne semblent pas identifier ces signaux d'alerte. Néanmoins, certains cyclistes se comportent mal et attisent cette défiance.

Isabelle Dunod remarque qu'il y a des revendications parfois intransigeantes par exemple sur le stationnement vélo, avec des exigences d'avoir des arceaux à proximité de tout et non pas par des poches de stationnement.

- La place de l'enfant dans la ville, les Rues aux enfants



Denis Moreau présente (en l'absence de Frédérique Prédali en début de matinée) les actions menées sur cet axe de travail. Le processus de décentralisation de la coordination et de l'encadrement des « Rues aux enfants, Rues pour tous » s'est structuré et a fait l'objet d'une nouvelle dynamique.

Cette thématique s'incarne dans l'appel à projets « Rues aux enfants, rues pour tous », qui fêtera ses 10 ans en 2025. Cet appel à projet a été en effet initié en novembre 2015 et réunissait l'Anacej, le Cafézoïde, Vivacités IDF et Rue de l'Avenir. 320 dossiers ont été déposés au total.

L'appel à projets est désormais animé par une nouvelle équipe : Frédérique Prédali, Pascal Riffonneau, Yvon Bellec, Carole Dépit, Raphaëlle Bergerot, Philippe Zanolla, Véronique Caignon et bien d'autres.

Les efforts de l'année se concentrent sur les animations autour des 10 ans. Il y a eu un travail de refonte des supports de communication et des outils (formulaire électronique pour faciliter le dépôt pour les dossiers).

Les constats ces cinq dernières années sont que la prise en compte de la place des enfants dans la ville se diversifie : les rues aux enfants, les rues scolaires, les terrains d'aventure, la classe dehors. Cette convergence d'initiatives est significative avec l'intention de promouvoir une place des enfants « dehors » pour des raisons de santé publique, de santé personnelle et d'éducation à la vie urbaine et à la sécurité routière.

On aboutit à une approche nouvelle, « la ville à hauteur d'enfants », appropriée par les villes parfois de manière abusive, car elles oublient l'importance de la ville à 30 km/h et de la diminution du nombre de voitures. On voit donc des actions facilitant la présence des enfants dans l'espace public (commerces, espaces dédiés), mais il manque une politique de fond et notamment le 30 km/h qui est une condition préalable à la sécurité des enfants.

Ce thème peut être travaillé dans l'optique des municipales. C'est un bon levier pour la prise de conscience. Néanmoins, il faut dépasser une difficulté car ce sujet est souvent porté par les services de l'éducation et non les services techniques. Il y a donc intérêt à croiser les regards entre ces deux services (sur l'exemple de la toise de Bâle) pour progresser sur la sensibilisation des services techniques.

En termes de perspectives, le groupe d'appui fonctionne bien. Carole Depit assure un soutien efficace Elle a notamment la charge de produire le bilan et l'évaluation des 10 ans des RAE à partir d'un panel et à l'appui de questionnaires et interviews dans le cadre de la convention l'Ademe.

Échanges avec la salle

En synthèse, les adhérents présents estiment qu'il faut arrêter de « faire des couches » ou des « lanières longitudinales » et s'atteler à traiter l'aménagement de l'espace public par une vision globale et ne pas trop dissocier les différentes approches.

Ils constatent que les RAE ne sont plus exclusives aux grandes villes. Il y a un déplacement, car elles s'invitent désormais dans des plus petites villes ou des villages. Elles sont véritablement des « rues pour tous » où tous les habitants participent (des enfants, des handicapés, des seniors et résidents de maisons de retraite, etc.). Ces villes moyennes ou villages sollicitent Rue de l'Avenir pour être conseillées et accompagnées. Néanmoins, ces villes doivent traiter véritablement les freins pour être cohérentes, par exemple le stationnement sur trottoirs. Les RAE et les interventions et conseils permettent d'aller toucher du doigt ces sujets incontournables, mais qui ne sont pas encore conscients, ni pensés.

A l'inverse, le constat est aussi que de nombreuses villes, plutôt conservatrices, ne sont pas enclines à donner une priorité à « mettre les enfants dehors », bien au contraire, puisque l'on voit par exemple des mesures prises, comme la verbalisation après 20h30 de mineurs non accompagnés d'un adulte. Il faut également anticiper des reculs budgétaires sur ces thèmes suite aux résultats des élections municipales.

Enfin, les Rues aux enfants, rues pour tous, permettent de tirer des fils pour aborder d'autres sujets. Tirer des fils, c'est aussi se positionner en faveur des plus fragiles : les enfants et les seniors. « Les enfants ne parlent pas », mais les seniors parlent et votent (plus que les jeunes). Ils sont donc une entrée intéressante avec des besoins similaires.

- La campagne nationale « Ville apaisée, quartiers vivre »



Cette campagne inter partenariale a été initiée en 2023 avec le Réseau vélo et marche (anciennement Club des villes cyclables et marchables), la FUB, FNE et la FNAUT.

Elle associe des visites de terrain, des argumentaires, des petits déjeuners réunissant des élus et des techniciens et des outils ou supports (capsules vidéo, brochures), des rencontres comme celles de Dijon « À pied, à vélo, bien dans ma ville » qui a réuni plus de 100 personnes en septembre 2024.

Cette campagne mobilise aussi des associations autres que celles positionnées sur les questions de mobilité, notamment FNE. Ces rapprochements permettent d'aborder les enjeux environnementaux et plaider pour une meilleure qualité de vie en ville, traiter l'espace public comme un bien commun, au même titre que l'air ou l'eau.

Les actions sont nombreuses et s'appuient sur un manifeste publié en 2023 (10 mesures) complété de 5 argumentaires. Ces supports rencontrent un succès et sont souvent demandés. Il y a donc un intérêt à les diffuser en 2025 et 2026. S'y ajoutent les brochures, les 9 capsules vidéo thématiques (co-financées par la ville de Paris et l'Ademe) qui enregistrent plus de 50 000 vues et les webinaires sur le format de petits déjeuners, avec le témoignage d'élus (suite aux visites inspirantes).

La carte des signataires du manifeste montre l'étendue et la bonne diffusion du manifeste avec une idée forte de faire réseaux, partager les expériences et les difficultés (élus et techniciens) et embarquer d'autres collectivités.

L'enjeu pour 2025 – 2026 est « d'apprendre à diffuser » davantage ces supports.

Échanges avec la salle

En synthèse, l'enjeu est d'équiper les élus en place ou les candidats aux élections municipales pour leur fournir des arguments afin de défendre les idées de reconquête et de partage de l'espace public. Actuellement, les attaques frontales se multiplient, notamment de la part des commerçants des centres-villes avec la suppression des places de stationnement. Cette question est donc cruciale et les préjugés sur le « no parking, no business » sont encore très forts. De nombreux exemples aujourd'hui démontrent le contraire. L'enjeu de fond est aussi de trouver les leviers en lien avec la conduite du changement.

Philippe Arnould, candidat pour entrer au Conseil d'administration de Rue de l'Avenir, comme représentant du département de la Seine-Saint-Denis, présente rapidement la stratégie marche du département, adoptée à l'unanimité. Il pointe un problème d'acculturation dans les services techniques et les bureaux d'études.

On aménage des espaces pour les 50 prochaines années... L'objectif est d'englober la marche dans un système, or elle est encore aujourd'hui inexistante et surtout non représentée par des collectifs à l'instar du vélo. Cette stratégie marche est bâtie par le biais du mode inclusif, partir des plus fragiles, traiter la question du genre, etc.

À ce titre, il a mené une étude sur la vitesse des piétons en ville et le rabattement piéton vers un transport en commun (Métro Robespierre) sur 6 mois, grâce à des capteurs de la vitesse des portables sur près de 3 millions déplacements piétons. La vitesse médiane est de 2,7 km/h, bien loin des vitesses de références des bureaux d'études qui sont parfois de 4,5 km/h. Il faut donc prendre en compte la diversité des personnes (un enfant, une personne âgée, etc.) mais aussi les contextes (vitrines, étroitesse des trottoirs, etc.). Cela a permis d'étayer son travail.

Marie Prémartin termine par un retour sur le **réseau RUES**. Ce réseau francophone (Belgique, France, Luxembourg, Québec, Suisse, Italie) d'experts en mobilité urbaine, conviviale et sûre a été créé en 2005 et a fêté ses 20 ans en 2025, à Lyon, les 14,15 et 16 mai 2025. Rue de l'avenir et le Cerema ont coorganisé ces rencontres qui ont permis des échanges et visites très fructueuses sur l'actualité des différents pays.

À noter, par exemple qu'en Suisse, une pétition circule pour lutter contre des forces contraires au 30 km/h. Une votation était aussi en cours pour autoriser l'élargissement des autoroutes en Suisse qui a été rejetée. Ces rencontres permettent donc de partager des bonnes pratiques, mais aussi prendre la mesure des différents courants contraires et des résistances.

Marie Prémartin propose de lire le rapport moral publié sur le site, puis de passer aux votes.

= > Approbation du rapport moral 2024.

Oui : unanimité Non : 0 Abstention : 0

Approuvé.

= > Approbation du rapport d'activité 2024.

Oui : unanimité Non : 0 Abstention : 0

Approuvé.

Denis Moreau souhaite remercier Marie Prémartin pour son investissement et le remplacement d'Anne Faure qu'elle a assuré, suite à son décès. Il remercie également les membres du CA et du bureau qui ont participé à la préparation de cette Assemblée générale qui doit permettre à l'association de trouver un nouveau fonctionnement pour poursuivre ses activités. Marie Prémartin remercie chaleureusement en retour Denis Moreau et Vincent Chas qui ont été très mobilisés en ce début d'année difficile.

c) Approbation des rapports et documents financiers, quitus au trésorier

Denis Moreau présente les rapports et documents financiers 2024. En 2023, il y a eu des investissements importants pour préparer la communication autour de la campagne « Ville apaisée, quartiers à vivre ». L'association a pu compter sur les soutiens financiers de ses subventionneurs habituels (Ville de Paris, Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative DJEPVA, Politique de la ville ANCT, DGITM, DSR), avec également un soutien nouveau de l'Ademe, à partir de 2023. Il faut poursuivre la diversification des sponsors et soutiens.

Les recettes :

Les recettes s'élèvent à 90 710 € (dont 74 600 € de subventions et près de 15 000 € de cotisations, mais il faut retirer les adhésions croisées avec les associations).

Des recettes « prestations » sont enregistrées dans le cadre des visites à Lille-Roubaix et sont en lien avec une quote-part à payer pour les frais.

Les dépenses :

Les dépenses s'élèvent à un peu plus de 91 200 €. Ces dépenses sont plus élevées qu'en 2023 (55 000 € à 63 000 €) et sont en lien avec la rémunération des prestations de service : Vincent Chas, Carole Depit, Raphaëlle Bergerot, Stéphanie Le Dantec Ce plafond ne doit pas être dépassé.

À noter qu'il y a une répartition analytique pour bien distinguer les dépenses de Rue de l'Avenir (environ 68 000 €) et celles engagées pour les RAE (environ 22 000 €).

Au 31/12, l'association enregistre un solde positif de 1612 € et dispose d'un Livret A de 41 000 € environ. L'Ademe, DJEPVA et la ville de Paris ont déjà indiqué le niveau de leur soutien pour 2025, et pour nos autres financeurs DGITM et DSR le principe est acté mais on ne connaît pas encore le niveau. Mais il faudrait élargir et diversifier les soutiens.

Un document Cerfa est projeté pour présenter le budget prévisionnel 2025 - 2026, tel qu'il a été envisagé auprès des financeurs de l'association dans le cadre des demandes de subvention en début d'année. Les membres présents n'ont pas de remarque sur ce budget prévisionnel.

Échanges avec la salle

En synthèse, Jean-François Hogu précise que l'équilibre est atteint en 2024. Néanmoins, il faut être vigilant, car des engagements ont été pris durant le dernier semestre 2024 et sont à régler durant le premier semestre 2025. L'association dispose d'une trésorerie. Par contre, pour 2026, il suggère de mettre en place un suivi financier par action. Il note une part importante des honoraires ou des prestations dans les dépenses de l'association.

Marie Prémartin confirme que les fonds propres sont indispensables pour ne pas avoir de « trous » et absorber les retards éventuels des versements. Il est aussi précisé que la part de bénévolat doit apparaître dans les demandes de subvention (elle est estimée à 40 000 € pour Rue de l'Avenir et est calculée sur une base d'un nombre d'heures au taux d'un SMIC chargé, 18 euros/heure). Par ailleurs, il est aussi précisé que les subventions sont fléchées sur des actions bien précises (et pas sur du fonctionnement).

Ainsi, si financièrement, il y a une réduction des soutiens, il faudra peut-être réduire la voilure sur certains projets ou chercher des cofinanceurs. Il faut également toujours maintenir 20 % d'apport en fonds propres pour financer les projets.

En réponse à la remarque de Pierre Toulouse qui indique que dans le rapport financier sont mentionnés, d'une part, 91 243 € de dépenses et, d'autre part, 90 710 € de recettes établissant l'existence d'un déficit, il est précisé que des produits financiers pour un montant de 1099 € (non liés à l'activité de l'association, mais dus à un livret A) figurent dans le compte de résultat, d'où l'excédent cité dans le rapport financier.

Cette précision comptable sera apportée dans le rapport financier pour expliquer, d'une part, les sommes indiquées en dépenses et en recettes dans le rapport financier et, d'autre part, l'excédent mentionné ci-dessus.

Approbation des rapport et documents financiers

=> Approbation des rapports et documents financiers :

Oui : unanimité Non : 0 Abstention : 0

Approuvé.

=> Quitus au trésorier

Oui : unanimité Non : 0 Abstention : 0

Approuvé.

=> Approbation du budget prévisionnel :

Oui : unanimité

Non : 0

Abstention : 0

Approuvé.**d) Questions et suggestions transmises au Bureau en vue de l'AG 2025 : Néant****2) Élection du Conseil d'administration**

Vote pour les membres du Conseil d'Administration (candidat-e-s souhaitant être renouvelé-e-s, nouveaux candidat-e-s).

Cinq membres du CA, élu.e.s pour trois ans en 2022, viennent à échéance de leur mandat en 2025 :

Abel Guggenheim, Frédéric Héran, Frédérique Prédali, Philippe Zanolla, Maurice Zytnicki.

Deux membres du CA élu.e.s en 2022 ou 2024 ne se représentent pas pour des raisons de disponibilité personnelle : Maurice Zytnicki et Fanch Ruellan. Par ailleurs, le siège d'Anne Faure est vacant.

Quatre membres du CA, dont le mandat vient à échéance en 2025, présentent leur candidature à un nouveau mandat : Abel Guggenheim, Frédéric Héran, Frédérique Prédali, Philippe Zanolla.

Trois nouveaux candidats se présentent au CA en 2025 : Philippe Arnould, représentant le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Isabelle Dunod, représentante de la ville de Chambéry et Christian Germain, correspondant local de Rue de l'Avenir à Dijon.

Le CA peut être constitué au maximum de 21 membres.

7 postes sont à pourvoir en 2025, 7 personnes font acte de candidature en 2025.

L'élection des membres du CA est effectuée par l'ensemble des personnes présentes, qui disposent également des pouvoirs transmis par les adhérents qui n'ont pu se déplacer pour participer à cette AG.

Candidatures et votes :

Philippe Arnould	Oui : unanimité	Non : 0	Abstention : 0	Élu
Isabelle Dunod	Oui : unanimité	Non : 0	Abstention : 0	Élu
Christian Germain	Oui : unanimité	Non : 0	Abstention : 0	Élu
Abel Guggenheim	Oui : unanimité	Non : 0	Abstention : 0	Élu
Frédéric Héran	Oui : unanimité	Non : 0	Abstention : 0	Élu
Frédérique Prédali	Oui : unanimité	Non : 0	Abstention : 0	Élu
Philippe Zanolla	Oui : unanimité	Non : 0	Abstention : 0	Élu

Le Conseil d'administration renouvelé en 2025 est composé de 21 membres.

3) Assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2025 de 13h30 à 15h**Examen des propositions de modifications des statuts de l'association**

La première séquence de l'Assemblée générale extraordinaire est dédiée aux propositions de changements des statuts qui datent de 2013. La disparition d'Anne Faure est venue bien entendu questionner le fonctionnement de l'association, et surtout son remplacement à la présidence.

Anne Faure était présente et active sur de nombreux dossiers et le bureau s'est interrogé sur la possibilité d'évoluer vers une coprésidence et ainsi permettre de partager les responsabilités.

Plusieurs réunions en bureau et en CA, sur un temps assez court, ont été organisées pour reprendre les statuts qui décrivent le fonctionnement de l'association et sa gouvernance. Ainsi, des ajustements ont été apportés, des modifications de forme, mais aussi des compléments pour clarifier les rôles du bureau et du CA. Ces statuts proposent la possibilité d'avoir une coprésidence, ainsi qu'un allègement de quorum de manière réglementaire.

Les différents articles sont passés en revue et votés selon les besoins. Les décisions sont prises durant l'Assemblée générale extraordinaire pour aboutir à une version finale des nouveaux statuts.

Article 1 et 2 : inchangés.

Article 3 : Parmi les moyens d'action de l'association est ajouté un item pour « ester en justice » et ses modalités, même si certains considèrent que cette possibilité existe de droit.

Article 7 : Les précisions sur la radiation sont conservées dans l'article 5. Le motif grave est décrit. Par contre, l'envoi d'une lettre en recommandé est abandonné. Ainsi, en cas de soupçon d'entrisme, il est possible d'actionner l'article 5. Une réadhesion n'est pas automatique et il est possible d'actionner des outils pour réagir si une personne n'est pas en phase avec l'association et ses valeurs.

Article 8 : Les deux commissaires aux comptes sont désormais désignés comme étant « des vérificateurs des comptes ». Cette désignation est effective à compter de 2025. Pierre Toulouse et Bernard Laizé sont volontaires pour assurer cette mission, ce qui est accepté par l'assemblée.

Article 9 : Cet article rappelle les missions du CA qui sont bien séparées de celles du bureau. Cet article nourrit les missions et son lien avec l'AG. Le nombre d'administrateurs est inchangé. Par contre, ils sont élus à main levée ou bulletin secret. Il est décidé d'indiquer « au moins deux ou trois présidents : » et mettre au féminin et au masculin chacun des postes (pour faciliter la lecture).

Concernant les prises de décisions en CA, il est décidé de mettre la mention du 1/3 pour la majorité des membres présents (uniquement et pas ceux représentés). La tenue en visioconférence et en présentiel des CA et la possibilité d'utiliser des outils de vote électronique est actée.

Il est entendu que le CA est une instance de débat pour composer une idée qui reflète l'association et il n'est pas envisageable d'attendre les votes des absents. Ce point est proposé au vote :

Décision pour le vote au CA par outil numérique à posteriori :

Oui : 1 x 3 (1 votant + 2 procurations)

Non : 23 x 3 (' ')

Abstention : 1 x 3 (' ')

Cette proposition n'est pas retenue.

Par ailleurs, le montant de rémunération éventuelle de dirigeants de l'association est réévalué au 3/4 du smic mensuel brut (règle du droit commun des associations). Cet article précise que cette rémunération est à renouveler annuellement. La mention d'une forme du contrat de travail / salarié est retirée, car inadaptée.

Enfin, les modalités pour le recours en justice sont explicitées et renforcées en lien avec les moyens de l'article 3.

Article 10 : Cet article décrit la composition du bureau : Il est retenu que le bureau comprend « au plus 9 membres », au-delà, cela n'a pas de sens.

Article 11 : Les adhérents décident de maintenir le nombre de pouvoirs à 2 (et non 4 comme proposé).

Article 12 : Inchangé. Il est précisé que les modalités de création d'une association Rue de l'Avenir ou d'une antenne sont largement documentées et encadrées dans le règlement intérieur, auquel il faut se référer. Ainsi, pour rappel, les antennes ou associations locales reversent une partie de leurs cotisations à l'association nationale. Les membres des associations locales sont membres directement de l'association nationale.

Article 13 : Cet article fait mention du règlement intérieur. Ce règlement éventuel est destiné à préciser les statuts, notamment sur les points qui ont trait à l'administration et au fonctionnement interne de l'association. Les changements apportés relèvent de la responsabilité du CA.

Article 14 : pas de remarque.

NB : En cas de dissolution et s'il reste du patrimoine, il doit être dévolu à une association de même nature et avec les mêmes objectifs.

Avant le vote pour l'approbation définitive de ces nouveaux statuts, il est rappelé que les contenus du règlement intérieur actuel datent de 2017 et qu'ils devront être revus dans un souci de mise en cohérence. Cela sera fait dans un second temps.

Par ailleurs, , est évoquée la possibilité d'organiser un séminaire après les élections municipales de 2026 pour discuter du projet associatif.

=> Approbation des nouveaux statuts :

Oui : unanimité

Non : 0

Abstention : 0

Approuvé.

Groupes de travail thématiques

Vincent Chas présente la nouvelle configuration des groupes de travail thématiques et leur vocation. Ce découpage en groupes de travail thématiques a été imaginé par le bureau et le CA ces derniers mois.

Il y a donc 3 groupes thématiques :

- **Ville apaisée, quartier à vivre**
- **La place de l'enfant dans la ville**
- **Marche et vélo**

S'y ajoutent 3 autres groupes :

- **Plaidoyer** : Il s'agit d'un groupe de mise en place de moyens, vis-à-vis de la préparation des municipales pour irriguer les autres groupes, dans une optique de cohérence globale et d'articulation des efforts complétées d'un travail prospectif.

- **Vie associative et Communication**, qui sont des groupes de soutien aux actions.

Des membres de l'association se sont déjà positionnés et c'est un tableau provisoire sur lequel les autres membres de l'association pourront se positionner.

Des sujets au sein de ces groupes de travail thématiques qui pourraient émerger et être renforcés dans les prochains mois sont identifiés :

- La ville inclusive, notamment les femmes dans l'espace public, mais aussi les seniors.
- La mise en récit de plans piétons : Mieux comprendre cet historique, (Strasbourg, bordeaux, Genève, Bâle, etc.) et engagement d'un travail comparatif concret sur les caractéristiques pour préparer l'argumentaire pour les municipales.
- Poursuivre l'argumentaire autour de l'économie de la marche et prendre appui sur les résultats de l'étude réalisée avec l'appui financier de l'Ademe. Chiffre à l'appui, la marche est le premier mode de déplacement (la marche intermodale, la marche dans des lieux privés mais ouverts au public (centre commerciaux, hôpitaux, etc.), la marche professionnelle et cela peut être sur l'espace public, la marche au domicile). C'est un argument de poids dont il faut se saisir pour les municipales.

4) Réunion du Conseil d'Administration – Élection du Bureau

Le Conseil d'Administration nouvellement élu, s'est réuni à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire et de l'Assemblée générale extraordinaire du samedi 21 juin, de 15h à 16h, avec pour objet **l'élection du Bureau**.

- Les 21 membres du Conseil d'Administration sont électeurs du Bureau.
- 15 membres présents au CA du 21 juin participent à l'élection du Bureau : le quorum statutaire, fixé à 1/3 de membres présents du CA (soit 7 membres / 21), est atteint :
Aïcha Ait Mhand, Yvon Bellec, Raphaëlle Bergerot, Anne De Beaumont, Isabelle Dunod, Abel Guggenheim, Frédéric Héran, Jean-François Hogu, Denis Moreau, Yannick Paillard, Frédérique Prédali, Marie Prémartin, Pascal Riffonneau, René Vernay, Philippe Zanolla.
- 5 membres du CA non présents ont transmis une procuration :
Philippe Arnould, Mathieu Augé, Xavier Brisbois, Christian Germain, Christian Machu.

Le Bureau est composé au maximum de 9 membres.

9 membres du Conseil d'administration sont candidats au renouvellement du Bureau.

Aïcha Aït Mhand, Anne De Beaumont, Abel Guggenheim, Jean-François Hogu, Denis Moreau, Frédérique Prédali, Marie Prémartin, Pascal Riffonneau, Philippe Zanolla.

Chacune des personnes candidates expose en séance les différentes missions qu'elle propose de prendre en charge sur des postes particuliers.

- Philippe Zanolla s'est porté volontaire pour assurer les missions de coprésident.
- Jean-François Hogu indique qu'il souhaite poursuivre sa mission de trésorier.

- Denis Moreau est volontaire pour être secrétaire général (plan A) et si nécessaire l'un des coprésidents, pour que la coprésidence soit composée de 3 personnes (Plan B).
- Marie Prémartin indique que, idéalement, elle n'était pas sur une position de coprésidence. Or, au regard de la situation, elle se dit d'accord pour prendre une coprésidence, mais avec la condition d'une coprésidence à trois, pour bien se répartir les choses et faciliter la mission de représentation.
- Frédérique Prédali ne peut pas en raison de sa fonction professionnelle. Elle est volontaire néanmoins pour rejoindre le bureau.
- Pascal Riffonneau indique qu'il a d'autres engagements et n'est pas candidat à la coprésidence
- Abel Guggenheim fait une proposition concrète. Il pense que Denis Moreau a déjà été président de Rue de l'avenir de nombreuses années et l'a « bien » fait. Il a déjà exprimé son avis : il n'est pas favorable par principe à une coprésidence. Il indique avoir eu une discussion avec Anne Faure qui lui avait confié que Marie Prémartin, en tant que vice-présidente, pourrait être sa successeure. Néanmoins, il comprend le besoin de répartition de la charge. Ainsi, il a cette proposition d'accepter une coprésidence à deux, ce qui implique que chacun s'engage de faire en sorte qu'il n'y ait pas besoin d'un troisième coprésident. La formule des bureaux ouverts peut justement permettre que cela soit « jouable » avec les bonnes volontés.
- Frédérique Prédali souligne qu'il faut aussi s'accorder le droit d'abandonner quelques dossiers.
- Marie Prémartin rappelle que Anne Faure était présente sur de nombreux sujets, avec un héritage de dossiers où il faut être présent. Vincent est très présent dans de nombreux groupes de travail. Avant de trouver des relais, cela implique un travail collectif. Elle accepte, « si cela peut arranger » une coprésidence à deux.
- Denis Moreau accepte cette répartition qui lui convient également, pour prendre la mission de secrétaire général.

L'élection du Bureau est faite à main levée, à l'unanimité des 15 membres présents du CA, sur la liste et les missions suivantes des neuf candidats au Bureau :

Marie Prémartin	Coprésidente
Philippe Zanolla	Coprésident
Jean-François Hogu	Trésorier
Denis Moreau	Secrétaire général
Aïcha Aït Mhand	Membre
Anne De Beaumont	Membre
Abel Guggenheim	Membre
Frédérique Prédali	Membre
Pascal Riffonneau	Membre

Le Bureau de Rue de l'Avenir 2025 est composé de 9 membres.

Marie Prémartin clôture le CA et remercie l'ensemble des membres du CA et de l'association. Elle note l'envie de continuer à investir des thématiques variées qui composent la raison d'être de Rue de l'Avenir.

**Rue de l'Avenir, pour une ville plus sûre, plus solidaire,
plus agréable à vivre !**